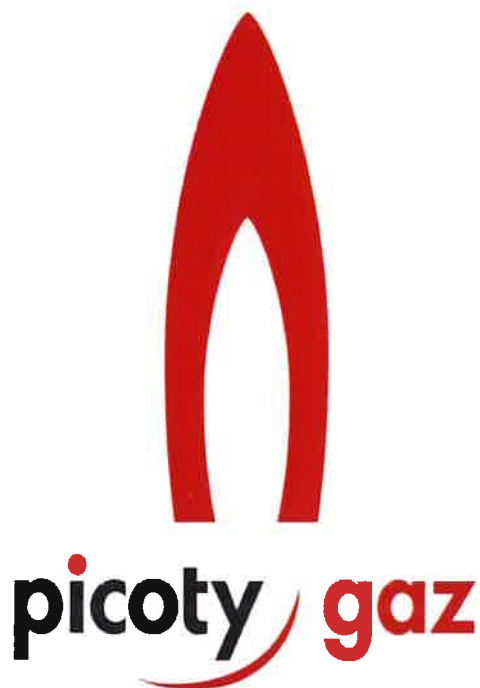




CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE
CONTRAT DE VENTE DE GAZ NATUREL - PICOTYGAZ PROFIXE
PRIX FIXE SUR 12 MOIS

Votre interlocuteur commercial PICOTY SAS
MME LAVAUD Laetitia
Tél : 05.55.89.38.81
e-mail : l.lavaud@picoty.fr

S N COMPTOIR RHODANIEN
Contrat N°202303PF1264185

PICOTY

Importation • Stockage • Distributeur de produits pétroliers • Fournisseur de gaz naturel

tél : +33 5 55 89 38 05 - fax +33 5 55 89 38 00
rue André et Guy Picoty - BP1 - 23300 La Souterraine - France
picoty.fr

SAS à direction et conseil de surveillance au capital de 1 548 380 €
RCS Guéret B 777 347 386 - Siret 777 347 386 00057 - N° TVA FR 83 777 347 386 - APE 4671 Z

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Entre,
PICOTY, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 1.548.360 €
enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret sous le n° B 777 347 386, dont le siège social est
situé
Rue André et Guy Picoty,
23300 LA SOUTERRAINE - France,
représentée par M. Michel PICOTY, Président du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désigné le Fournisseur, d'une part,

Et,
S N COMPTOIR RHODANIEN,
enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans
sous le n° B40123165900012 dont le siège social est situé
30 Avenue des Lots
26600 TAIN L HERMITAGE - France
représentée par M. SOULHIARD Christophe, en qualité de Directeur général, dûment habilité(e)
aux fins des présentes,

Ci-après désigné le Client, d'autre part,

Ci-après désignés ensemble ou séparément par les parties ou la partie.

Les présentes Conditions Particulières de Vente fixent les conditions et modalités spécifiques de la fourniture de Gaz Naturel. Elles constituent, avec les Conditions Générales de Vente, le Contrat de fourniture de Gaz Naturel par le Fournisseur au Client. Elles définissent également les dispositions convenues spécifiquement entre les parties.

En signant les Conditions Particulières de Vente, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de Vente et les Conditions Standard de Livraison, jointes aux présentes.
Les présentes Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. DONNEES CONTRACTUELLES

POINT DE LIVRAISON

Nom du Point de livraison	Adresse
S N COMPTOIR RHODANIEN SIRET : 40123165900046	ZAC LES GRANDS CRUS 26600 TAIN L HERMITAGE

DONNEES TECHNIQUES

Numéro de PCE	Zone d'équilibrage	Gestionnaire de Réseau	PITD	Tarif de Distribution
GI 148 352	Zone GRTGaz	GRDF	GD0115	T3

DONNEES DE CONSOMMATION *

Quantité Annuelle Prévisionnelle	Profil	Code NAF
2250 MWh sur base CAR à 2250 MWh	P013	4631Z

Quantité annuelle prévisionnelle de signature :

Période de fourniture	Quantité Minimale (MWh PCS)	Quantité Déclarée (MWh PCS)	Quantité Maximale (MWh PCS)
Du 01/04/23 au 31/03/24	2025	2250	2475

Les engagements de consommation sont définis comme suit :

- Quantité Minimale : 90% de la Quantité Déclarée
- Quantité Maximale : 110% de la Quantité Déclarée

PRIX **

Abonnement	Prix du Gaz Naturel	Charge Variable Distribution	CEE	CTA
299,59 €/mois dont Transport 221,14 € dont Distribution 78,45 € dont Stockage 0,00 €	55.48 €/MWh	6,15 €/MWh	6,32 €/MWh	19,43 €/mois

DUREE

Durée en mois	Date de début	Date de fin
12	01/04/2023	01/04/2024 à 6h du matin

*Un engagement de consommation est demandé par le Fournisseur au Client dans le cadre du présent contrat. Ainsi, un Complément de Prix sera dû en cas de Surconsommation ou de Sous-Consommation du Client, fixé comme suit :

Complément de prix en cas de Surconsommation :

Si la consommation effective du client, sur le site soumis à engagement, est supérieure à la Quantité Maximale pour une période de fourniture, PICOTY facturera au Client un montant complémentaire correspondant à la différence entre le cumul des quantités consommées sur ladite période de fourniture et la Quantité Maximale, multipliée par un prix P' égal à la Valeur, si elle est positive, de la différence entre la moyenne pondérée des prix « EEX PEG Month-Ahead » par les quantités mensuelles facturées durant la période de fourniture majorée de 15 % et le Prix du Gaz Naturel pour les sites avec une fréquence de relève mensuelle, ou de la différence entre la moyenne pondérée des prix « EEX PEG EOD » par les quantités journalières facturées durant la période de fourniture majorée de 15 % et le Prix du Gaz Naturel pour un site avec une fréquence de relève journalière.

Complément de prix en cas de Sous-Consommation :

Si la consommation effective du client, sur le site soumis à engagement, est inférieure à la Quantité Minimale pour une période de fourniture, PICOTY facturera au Client un montant complémentaire correspondant à la différence entre la Quantité Minimale et le cumul des quantités consommées sur ladite période de fourniture, multipliée par un prix P' égal à la Valeur, si elle est positive, de la différence entre le Prix du Gaz Naturel et la moyenne pondérée des prix « EEX PEG Month-Ahead » par les quantités mensuelles facturées durant la période de fourniture minorée de 15 % pour les sites avec une fréquence de relève mensuelle, ou de la différence entre le Prix du Gaz Naturel et la moyenne pondérée des prix « EEX PEG EOD » par les quantités journalières facturées durant la période de fourniture minorée de 15 % pour un site avec une fréquence de relève journalière.

**Les prix indiqués s'appliquent au Point de Livraison et s'entendent hors toutes taxes.

Toute modification de la tarification du Gestionnaire de Réseau ou du Contrat d'Acheminement impactant le prix de l'Abonnement ou tout autre montant dû au titre de l'utilisation du Réseau de Transport et de Distribution sera répercuté au Client.

**Depuis le 1er avril 2018 les coûts de stockage sont réglementés.

Si une quelconque obligation de stockage devait continuer à peser sur les fournisseurs de gaz naturel, alors PICOTY GAZ serait néanmoins contraint à refacturer à l'euro l'euro, tout coût, qui resterait à sa charge à compter de toute date d'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales.

Pour les sites générant une obligation de collecte des CEE, telle que prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, une contribution CEE destinée à couvrir les coûts liés à ces obligations est appliquée.

Le montant est indiqué dans le paragraphe Prix des présentes Conditions Particulières.

En cas de changement de la formule de calcul du volume des obligations d'économie d'énergie imposées aux fournisseurs d'énergie, l'évolution des prix sur le marché CEE et/ou des évolutions réglementaires ou législatives, Picoty se réserve le droit de modifier, à la hausse comme à la baisse, le montant des CEE sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité.

Le nouveau montant sera répercuté automatiquement sur la facturation du mois qui suit la modification du prix de CEE. Le Client sera préalablement informé par mail de ce changement.

La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) :

cette contribution est collectée par les fournisseurs et reversée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières. L'abonnement et la CTA sont toujours dus pour l'intégralité d'un mois de livraison de gaz.

2. DUREE

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une fourniture de gaz à compter des dates ci-dessus mentionnées.

3. TAXES & CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur vous communique, en plus des éléments de prix ci-dessus, l'ensemble des taxes et contributions, facturées chaque mois, par les fournisseurs de Gaz Naturel et dont les montants en vigueur à la signature du contrat sont les suivants (ces taxes sont susceptibles d'évoluer en nombre et en valeur pendant la durée de votre contrat) :

- La TICGN : Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel.
Celle-ci est applicable à l'ensemble des consommations de Gaz Naturel.
Son montant en vigueur à la date de signature du contrat est de 8.37 € /MWh hors TVA.
- La TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
Le taux de la TVA appliqué sur le Prix de l'énergie du Gaz Naturel, sur la TICGN, est de 20%.
Le taux de la TVA appliqué sur l'Abonnement et sur la CTA est de 5.5%.

4. FACTURATION & PAIEMENT

☐ J'accepte de recevoir mes factures sous format électronique à l'adresse email suivante :

_____ @ _____

☐ Je n'accepte pas de recevoir mes factures sous format électronique.
Mes factures me seront donc envoyées sous format papier.

POINT DE LIVRAISON

- Lieu de fourniture : S N COMPTOIR RHODANIEN
ZAC LES GRANDS CRUS
26600 TAIN L HERMITAGE - France

Pour les factures électroniques, veuillez indiquer l'adresse email destinataire, si celle-ci est différente de celle renseignée au point 4 :

_____ @ _____

- Fréquence de facturation : Mensuelle
- Mode de paiement : PRELEVEMENT 20 Jours NET
Conformément à l'article 4.2 des Conditions Générales de Vente
- Adresse de facturation : SASU S N COMPTOIR RHODANIEN
30 Avenue des Lots
26600 TAIN L HERMITAGE - France